

GE_GERICHTE ATAS/401/2021 vom 29. April 2021

GE Cour de justice, 2021-04-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_401_2021

FR: GE_GERICHTE ATAS/401/2021 du 29 avril 2021

IT: GE_GERICHTE ATAS/401/2021 del 29 aprile 2021

Volltext

Siégeant : Karine STECK, Présidente ; Michael BIOT et Claudiane CORTHAY, Juges
assesseurs

RÉPUBLIQUE ET

CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/4161/2020 ATAS/401/2021 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt
du 29 avril 2021 3ème Chambre

En la cause Madame A_____, domiciliée _____, à GENÈVE recourante

contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE CHÔMAGE, sis rue de Montbrillant 40,
GENÈVE

intimée

A/4161/2020 - 2/2 - Vu la décision sur opposition du 11 novembre 2020 de la caisse
cantonale de chômage (ci-après : la caisse) ; Vu le recours interjeté le 9 décembre 2020 par
Madame A_____ (ci-après : la recourante) ; Vu la réponse de l'intimée du 26 janvier 2021
; Vu l'audience de comparution personnelle des parties appointée au 22 avril 2021 ; Attendu
que, par courrier du 16 avril 2021, la recourante a fait part de son souhait d'« abandonner
cette affaire » ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du
retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.

La greffière

Marie-Catherine SÉCHAUD

La Présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.